

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
199<sup>e</sup> année  
3 août 2023  
n° 28 / 8005<sup>e</sup>  
pages 1401 à 1456

## CHRONIQUE / Avocat

Les interceptions téléphoniques judiciaires  
et les conversations avec un avocat

> Philippe Collet

1410

## ÉDITORIAL

1401 L'appel de l'expérimentation législative, *Jean-Jacques Daigre*

## ACTUALITÉS

- 1404 Vente (vice caché) : qualification du délai biennal d'action
- 1405 Vente (vice caché) : portée et durée du délai butoir d'action
- 1406 Occupation illégale (obligation d'entretien) : censure de l'exonération légale
- 1407 Compétence européenne (matière matrimoniale) : déplacement illicite d'enfant

## POINT DE VUE

1408 Le droit pénal : grand absent du débat sur la fin de vie !, *Jean-Claude Planque*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1417 **Chronique** : L'impossible preuve de la licéité de la distribution sélective quantitative, *Thierry Lambert*  
**Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation** :
- 1420 Troisième chambre civile, *Marie-Laure Aldigé, Bénédicte Djikpa, Anne-Claire Schmitt et Jean-François Zedda*
- 1430 Chambre commerciale, *Stéphanie Barbot et Clotilde Bellino*
- 1443 **Panorama** : Droit du travail, *Stéphane Vernac et Ylias Ferkane*
- 1452 **Note** : Retour sur le recours du donneur d'ordre contre le bénéficiaire d'une garantie autonome, note sous *Com. 14 juin 2023, Jean-Denis Pellier*

## ENTRETIEN

1456 Maxime Barba – Le retour de l'article 750-1 du code de procédure civile

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ



Version numérique incluse\*



322328



9 782993 223284

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Août 2023

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Jean-Jacques Daigre

L'appel de l'expérimentation  
législative

1401



## ACTUALITÉS

1404

### DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (vice caché) :

qualification du délai biennal d'action,

Ch. mixte, 21 juill. 2023

Vente (vice caché) :

portée et durée du délai butoir d'action,

Ch. mixte, 21 juill. 2023

1406

### DROIT IMMOBILIER

Bail

Occupation illégale (obligation d'entretien) :

censure de l'exonération légale,

Cons. const. 26 juill. 2023

1407

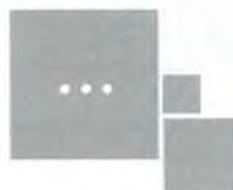
### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (matière matrimoniale) :

déplacement illicite d'enfant,

CJUE 13 juill. 2023



## POINT DE VUE

1408

Le droit pénal : grand absent du débat sur la fin de vie !  
par Jean-Claude Planque



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1410

Les interceptions téléphoniques judiciaires  
et les conversations avec un avocat  
par Philippe Collet

1417

L'impossible preuve de la licéité  
de la distribution sélective quantitative  
par Thierry Lambert

### CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1420

Troisième chambre civile  
par Marie-Laure Aldigé, Bénédicte Djikpa,  
Anne-Claire Schmitt et Jean-François Zedda

1430

Chambre commerciale  
par Stéphanie Barbot et Clotilde Bellino

### PANORAMA

1443

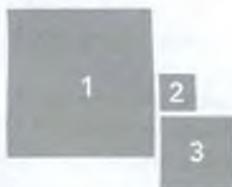
Droit du travail  
novembre 2022 – juin 2023  
par Stéphane Vernac et Ylias Ferkane

### NOTE

1452

Retour sur le recours du donneur d'ordre  
contre le bénéficiaire d'une garantie autonome,  
note sous *Com.* 14 juin 2023  
par Jean-Denis Pellier

**Le prochain numéro du Recueil  
paraîtra le 7 septembre 2023**



## ENTRETIEN

1456

Maxime Barba – Le retour de l'article 750-1 du code de procédure civile

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

**Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**